



**Discours d'IANSA à la Deuxième Conférence d'Examen du Programme d'Action
des Nations Unies sur les Armes Légères et de Petit Calibre, au siège de l'ONU, le
28 Août, 2012**

«Évaluation de la Société Civile - Un regard dans le passé»

Présentée par: Jasmin Nario-Galace, Philippines (en Anglais)

Madame la Présidente Ambassadeur Joy Ogwu,

Au nom de la communauté mondiale d'IANSA, dont les deux orateurs suivants et moi nous représentons, s'il vous plaît recevez nos félicitations pour votre élection. Vous pouvez compter sur le soutien de la société civile vers une conclusion significative de cette Conférence d'Examen.

Chers délégués,

C'est un honneur de présenter le point de vue des organisations de la société civile qui sont témoins des tragédies quotidiennes causées par la violence des armes à feu. Ces organisations engagent beaucoup d'efforts sur le terrain, y compris les travaux relatifs au Programme d'Action.

Faisons un pas de recul et nous rappeler pourquoi nous sommes ici en premier lieu. Le Programme d'Action n'a pas été développé parce que les pays étaient "gravement préoccupé" par le commerce illicite des armes légères en soi, mais plutôt parce qu'ils sont "déterminés à réduire la souffrance humaine causée par ce commerce illicite". Nous espérons que vous continuerez à posséder une telle détermination, comme l'indicible souffrance humaine causée par les armes légères et de petit calibre apparemment n'a pas diminué.

IANSA exhorte les gouvernements dans leurs évaluations du PoA à accorder une plus grande attention à l'impact humanitaire et le coût humain de la violence des armes à feu et ses liens avec le commerce des armes. Les décès et les blessures causées par la violence armée sont bien établies; que ce soit dans les conflits armés, la violence des gangs, la criminalité liée à la drogue, organisée ou courante, des centaines de milliers de personnes sont blessées ou perdent la vie chaque année. D'innombrables et autres ont vu leurs foyers et leurs communautés détruites ou subir des formes de violence à la maison.

Le Programme d'Action doit donc être considéré comme un outil important qui doit contribuer à prévenir, combattre et tenter d'éradiquer les effets mortels du commerce illicite et l'usage abusif des ALPC. En tant que tel, une attention particulière est nécessaire pour ses antécédents et le potentiel d'aider les groupes vulnérables, les personnes et les communautés qui ont déjà été victimes de la mauvaise utilisation de ces armes, ou qui sont à risque imminent de faire face à la violence armée. Il est donc essentiel de privilégier les actions qui se concentrent sur les enfants et les jeunes, les victimes et les survivants, et les dimensions de genre de la violence armée.

En plus de souffrir de manière disproportionnée des effets de la violence des armes à feu, les enfants et les jeunes sont de plus en plus devenus des acteurs de l'usage illicite d'armes à feu dans la perpétration et la violence armée. Des mesures doivent être prises dans le cadre du Programme d'Action pour promouvoir des initiatives de désarmement focalisées aux enfants et les jeunes et les gouvernements devraient redoubler d'efforts pour décourager l'usage des armes, pendant et après les conflits armés, et dans d'autres contextes violents tels que les gangs et le crime organisé.

De même, il est essentiel de prendre en considération les droits des victimes de la violence des ALPC lors de l'examen des répercussions du commerce illicite de ces armes, y compris une approche globale de l'aide et la participation active dans la production, la mise en œuvre et la supervision local, national, régional et international des mesures visant à prévenir le trafic d'armes légères et l'usage abusive. L'accent devrait être mis sur les familles et les communautés victimes indirectes de la violence des armes à feu, ainsi que toutes les implications socio-économiques et culturelles pertinentes. En outre, les programmes de DDR devraient être couplés avec la communauté axée sur l'assistance aux victimes dans les situations d'après-conflit.

Enfin, il existe des dimensions de genre pour un impact dans la prolifération des armes légères. Pour être cohérent avec l'ensemble de pratiques des Nations Unies sur l'intégration du genre dans tous les cadres, des politiques et des programmes, le Programme d'Action devraient reconnaître l'impact spécifique de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre sur les femmes (et les hommes). La présence des armes légères facilite et perpétue la violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle, bien qu'il soit rarement les femmes qui utilisent, possèdent ou transfèrent ces armes.

Il est essentiel que la mise en œuvre du PoA directement face à cette réalité en intégrant la langue de genre, et en encourageant la participation des femmes à toutes les phases de mise en œuvre. La résolution 1325 affirme le rôle important des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et de consolidation de la paix. Comme certains délégués ont fait remarquer et pour lesquels nous sommes reconnaissants, le Programme d'Action présente l'occasion d'une représentation et participation accrue des femmes. Nous tenons à souligner, ainsi, qu'une attention particulière soit accordée à la compréhension des liens entre les armes et la masculinité.

Chers délégués,

Il a été à juste de souligné qu'après plus d'une décennie d'existence, le Programme d'Action arrive à un «carrefour» dans cette Conférence d'Examen, et nous exhortons les gouvernements à regarder en arrière, les yeux clairs et essentiels à examiner sérieusement les réalisations de l'instrument et ses limites.

Nous savons que le Programme d'Action a servi de cadre, de catalyseur ou d'inspiration pour de nombreux efforts importants, notamment la législation du contrôle des armes et des mesures techniques nationales et sous-régionales (sécurité des stocks, marquage, destruction, etc.) À cet égard, nous prenons note des nombreux programmes et projets que les organisations régionales et les États avons parlé dans vos déclarations à ce jour. Malgré cette preuve positive, il reste difficile de savoir si, ou dans quelle mesure, le Programme d'Action a créer d'impacts au niveaux de la violence armée sur le terrain.

Mes collègues vont se référer à ces préoccupations bientôt, mais en regardant en arrière à la dernière décennie du Programme d'Action, je voudrais aborder quelques limitations. Le premier est la qualité des rapports du PoA. Comme indiqué dans une étude récente de l' UNIDIR, «... la plupart des explications fournies par les Etats dans leurs rapports nationaux pour expliquer

pourquoi ils sont incapables de mettre en œuvre le Programme d'Action manquent de spécificité et offrent une image incomplète des défis de mise en œuvre, ce qui suggère que de nombreux États ont du mal à identifier les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés. Il est difficile d'identifier les possibilités de relever les défis de la mise en œuvre si les États eux-mêmes n'ont pas mis en évidence ou décrivent plus en détail les raisons précises de leur difficultés à la mise en œuvre des certains engagements du PoA ".

Également un défaut a été la quantité de rapports. Dans son "examen des rapports nationaux» du mois de Mars 2012, Small Arms Survey notes qu'à partir de l'adoption du Programme d'Action à la fin de 2011, 35 États n'avaient pas présenté un seul rapport, 26 États seulement un - et plus de la moitié des États qui ont publiés des rapports l' ont fait quatre fois ou moins. Seulement 19 pays ont notifiés plus de six fois, et seulement deux ont indiqué le nombre maximal de neuf rapports.

En dépit de ces engagements non respectés, nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour déplorer ce qui aurait pu être. Nous faisons cette évaluation afin de partager nos réflexions sur ce que nous devons faire - maintenant et dans un avenir proche - pour surmonter ces obstacles. C'est seulement avec une preuve claire et basée sur le diagnostic que l'on peut offrir des prescriptions détaillées et efficace pour traiter une certaine «maladie». En tant que tel, les conférenciers suivants offriront des suggestions sur ce que les gouvernements peuvent faire concernant la mise en œuvre du PoA - dans les sept jours à venir et au-delà ---.

Merci beaucoup!